

23 déc 2022 -16:58

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2022

Régime d'indemnisation dans le cadre des activités militaires

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi concernant la possibilité de renoncer à des demandes d'indemnisation dans le cadre d'activités militaires internationales.

Une conduite fluide des opérations exige une certaine transparence et confiance entre les nations partenaires. Il n'est en outre pas souhaitable de devoir sans cesse prendre en compte le risque de demande d'indemnisation.

Conformément à une pratique répandue au sein des pays membres de l'UE et de l'OTAN visant à renoncer, dans le cadre d'opérations militaires, à des demandes d'indemnisation entre partenaires, l'avant-projet Défense permet :

- de renoncer, dans certains cas, à récupérer l'indemnisation auprès de pays ou d'organisations partenaires suite à des dommages subis dans l'exercice d'activités militaires
- d'habiliter provisoirement le commandant de détachement à prendre les mesures conservatoires requises lorsque la police ou le parquet fédéral ne peuvent se rendre sur les lieux

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be